



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Conseil de Communauté du 6 février 2025
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS

Nombre de membres 14
Etaient présents : 12 membres – 2 procurations – 14 votants

Habitat

523/2025 Financement du poste de chargé de mission Habitat/OPAH-RU

Mme ORSATI Régine expose :

Par délibération 281/2023 du 4 mai 2023, la Communauté de Communes du Val d'Argent a décidé de réaliser une étude de redynamisation et de résilience. Cette étude, finalisée en fin d'année 2024, a mis en avant la nécessité de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le territoire pour une durée de 5 ans.

L'OPAH-RU aura notamment pour but de requalifier l'habitat indigne et dégradé, de lutter contre la précarité énergétique, d'adapter le parc de logement à l'autonomie des seniors et de redynamiser le tissu économique dans les centres villes.

Dans ce cadre, un chargé de mission Habitat/OPAH-RU a été recruté le 18/11/2024 afin de mettre en œuvre l'OPAH-RU sur les communes de Sainte-Croix-aux-Mines et de Sainte-Marie-aux-Mines et d'en assurer le suivi.

Au titre des prestations d'ingénierie proposées par l'Anah, gérées par la CcA, la Communauté de communes peut bénéficier d'un financement du poste à hauteur de 50% des dépenses HT, dans la limite annuelle de 40 000 € d'aide de l'Anah.

Ce financement peut être accordé sur la durée de l'OPAH, mais également :

- 1 an 1/2 avant la mise en œuvre opérationnelle du programme (sur justificatif),
- 1 an après la fin du programme, afin de permettre le suivi et la finalisation des projets de travaux les plus complexes (sur justification du besoin de financement complémentaire).

Les missions du chargé de mission sont notamment :

- en phase pré-opérationnelle, de contribuer à la définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme, de proposer les partenariats à conclure, de définir la stratégie d'intervention et d'élaborer le projet de convention de l'opération ;
- de mettre en œuvre et de suivre les partenariats financiers ;

- de mobiliser et d'animer l'ensemble des partenaires opérationnels et des intervenants de l'opération ;
- d'élaborer une stratégie de concertation avec les habitants et de la mettre en œuvre ;
- d'élaborer une stratégie de communication et de valorisation du programme et de ses réalisations ;
- d'assurer une fonction d'appui et de conseil auprès des instances décisionnelles du maître d'ouvrage ;
- d'assurer le suivi et le bilan du programme et d'organiser l'évaluation du programme.

La demande de subvention doit être adressée chaque année au délégataire pour le financement du poste.

Le lancement de l'OPAH-RU étant prévu en 2025, il est proposé aux conseillers communautaires de solliciter les aides de l'Anah, et toute aide supplémentaire, afin de financer le poste de chargé de mission Habitat/OPAH-RU.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à solliciter annuellement les aides de l'Anah, et toute aide supplémentaire, pour le financement du poste de chargé de mission Habitat dans le cadre de l'OPAH-RU et à signer tout document y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

La secrétaire de séance,



Méлина MAURER-BOSETTI



Le Président,



Jean-Marc BURRUS